

Bac Pro Forêt

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de réaliser des opérations d'entretien du patrimoine forestier ou des travaux d'abattage et de façonnage. Vous pourrez participer à la gestion d'un chantier : devis, préparation et organisation des travaux dans le respect des règles et des techniques de sécurité.

Entreprises d'accueil

- Entrepreneurs travaux forestiers / Exploitants forestiers.
- Service travaux de l'ATRA.
- Service technique d'une collectivité territoriale.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : après une classe de 3^e et des résultats convenables et réguliers tout au long de l'année. Si niveau 5 (CAP, BEP), possibilité d'intégrer la classe de 1^{ère}.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
403 213 03	13 872

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

2 065 heures
(sur 3 ans : 2nde, 1^{ère}, Term.)
1 365 heures
(sur 2 ans : 1^{ère}, Term.)

Durée du contrat

3 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

2 à 3 semaines en UFA,
2 semaines en entreprise,
en tenant compte de la saisonnalité.

Coordonnées de l'UFA



ISETA-ECA

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
secretariatalternance@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français
	Éducation socioculturelle (ESC)
	Documentation/Communication
	Histoire-géographie
	Anglais
	Sport
	Biologie-humaine
	Informatique
	Physique-Chimie
	Biologie-écologie
	Mathématiques
Économie	
Matières professionnelles	Gestion et organisation de chantier
	Biologie-végétale
	Contexte des chantiers
	Maintenance
	Techniques forestières
	Hygiène et sécurité
	Travaux forestiers +SST
	Fonctionnement entreprise et législation
	Travaux d'exploitation
	Botanique
	EIE (Enseignements à l'Initiative de l'Établissement) / MAP (Module d'Adaptation Professionnelle)

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde • Français • Histoire Géographie • Documentation ESC	2 1 1	CCF Ponctuel Ponctuel	Ecrit Ecrit Ecrit et Oral
E2 : Langue et culture étrangères (Anglais)	1	CCF	Oral et Ecrit
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES (EPS)	1	CCF	Pratique
E4 : Culture scientifique et technologique • Mathématiques • Informatique • Physique-Chimie • Biologie - Ecologie	1,5 0,5 1 1	Ponctuel CCF CCF CCF	Ecrit Ecrit et Pratique Ecrit et Pratique Ecrit et Pratique
E5 : Choix techniques	2	Ponctuel	Ecrit
E6 : Expérience en milieu professionnel	3	Ponctuel	Oral sur Ecrit
E7 : Pratiques professionnelles	5	CCF	Oral et Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSa titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTSa Gestion Forestière
- Contrat de Spécialisation « taille et soin des arbres ».
- BTSa Produits d'Origine Forestière
- Contrat de Spécialisation « conduite d'engins forestiers ».

Débouchés professionnels :

Le diplômé peut exercer son activité d'ouvrier forestier ou de chef d'équipe dans une entreprise de travaux forestiers, une scierie, une coopérative, ou pour le compte d'un expert ou d'un propriétaire forestier privé ou public.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 089 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2nde professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : la rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : la rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année (2 ^{nde})	2020 - 2023	07/09/2020	11/06/2023*
2 ^{ème} année (1 ^{ère})	2020 - 2022	14/09/2020	25/06/2022*
3 ^{ème} année (Terminale)	2020 - 2021	31/08/2020	11/06/2021

Sous réserve du calendrier des examens

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Permis de tronçonneuse intégré la formation
- Un réseau d'anciens élèves « Depuis1953.fr »

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Une salle équipée en vidéo projecteur, salle informatique...
- Plateau technique : Conduite d'engins forestiers sur terrain sécurisé.

Coordonnées de l'UFA



ISETA-ECA

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
secretariatalternance@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026